

**COMMISSION NATIONALE POUR LA PUBLICATION DE
DOCUMENTS DIPLOMATIQUES SUISSES**

Procès-verbal de la séance du 18 juin 1992 à Berne, Schweizerhof, 14h-16h30

Présents : Mme Beatrix MESMER, MM. Franz von DÄNIKEN, Jean-Claude FAVEZ, Antoine FLEURY, Bruno FRITZSCHE, Christophe GRAF, Hans-Ulrich JOST, Georg KREIS, Philippe MARGUERAT, Francis PYTHON, Louis Edouard ROULET, Roland RUFFIEUX.

Excusés : MM. Yves COLLART, Jean-François BERGIER

1.- La séance est présidée par Mme B. Mesmer, en tant que Présidente de la Société Générale Suisse d'Histoire. Elle expose d'abord les travaux entrepris par l'ancien bureau de la Commission et un groupe qu'elle avait réuni en vue d'assurer si possible la continuité de l'édition de DDS pour une nouvelle période. A cet effet, une demande de subside pour l'étude d'un nouveau projet sur la période 1945-1960 a été déposée au FNRS en septembre 1991. La demande de subside portait sur une période intermédiaire de 36 mois; le Fonds national a raccourci son subside à 18 mois, période qui devrait permettre de tester l'utilisation d'une nouvelle technique tant dans la recherche que dans l'édition des documents pour la période après 1945.

Constitution de la nouvelle commission

2.- Pour mener à bien ce nouveau programme, il est convenu de constituer une nouvelle commission de publication qui sera chargée, dans un premier temps, de formuler un nouveau plan de recherche et de travail. Mme Mesmer, en tant que Présidente de la S G S H, propose de désigner à la Présidence Jean-Claude Favez, à la Vice-Présidence Christophe Graf, et au secrétariat Antoine Fleury. Les intéressés déclarent leur accord, et les membres de la Commission approuvent les désignations proposées.

En ce qui concerne les membres de la Commission, on s'en tient au principe d'un représentant par institution scientifique; on suggère d'y associer l'Université de St-Gall. Le Fonds national a été invité à s'y faire représenter (entre-temps, le Fonds national a désigné M. Rudolf Bolzern comme son représentant au sein de la Commission).

En ce qui concerne les Archives fédérales, Ch. Graf souligne leur disponibilité à fournir tout leur appui possible au projet; il ne pourra toutefois pas détacher l'un de ses collaborateurs, notamment Daniel Bourgeois, dans la même proportion de temps que pour le premier programme.

De son côté, Georg Kreis représentera aussi la Société suisse de politique étrangère en tant que membre de son comité.

3.- La commission se prononce sur l'adoption de son Plan d'organisation selon document ci-annexé.



4.- Dans son rapport, A. Fleury expose le plan de travail en cours depuis le 1er avril et surtout l'engagement à mi-temps d'un collaborateur qui sera spécialement chargé de l'utilisation de l'informatique, M. Eric Flury-Dasen, licencié en histoire de l'Université de Berne, à dater du 1er juillet 1992. D'autres contacts ont déjà été établis par le rapporteur avec des personnes compétentes en matière informatique, au FNRS, au Dictionnaire historique de la Suisse, aux Archives fédérales, et de maisons spécialisées.

Il expose les conditions que le Fonds national a formulées pour la poursuite de son soutien au projet, à savoir qu'il ne saurait soutenir dans une telle proportion, comme jusqu'à présent, puisqu'il est seul à apporter un soutien financier à cette nouvelle phase d'étude, et qu'il est nécessaire de trouver au moins la moitié du financement des frais de personnel scientifique par d'autres sources.

L'Université de Genève a confirmé la mise à disposition d'un collaborateur à temps partiel, M. Mauro Cerutti; l'Université de Neuchâtel avait indiqué vouloir aussi engager partiellement l'un de ses assistants. M. Marguerat devra confirmer. M. Jost estime qu'il serait possible d'obtenir un soutien privé à Lausanne.

Les membres de la Commission sont invités à s'exprimer sur les propositions formulées dans un aide-mémoire soumis par le rapporteur.

En ce qui concerne la méthode d'édition, la Commission propose des volumes de 500 pages maximum, par périodes d'environ 3 ans qu'il s'agira de délimiter.

La réduction des volumes est motivée par la possibilité de proposer un complément de documents sélectionnés dans une liste annexée à chaque volume, et qui renverra l'utilisateur à une banque de données.

Le rapporteur pose la question de la dénomination de la nouvelle série. Convient-il de numéroter les volumes à la suite du volume 15, déjà publié, ou de choisir une nouvelle numérotation ? La majorité des membres présents préfère garder la numérotation continue; le rapporteur estime que la question devra être examinée selon la méthode d'édition qui sera finalement retenue.

Divers : certains membres de la Commission ont fait part de leurs idées concernant la nécessité d'élargir l'accès aux DDS, notamment en prévoyant soit une longue introduction par volume, soit en publiant des cahiers ou petites études; certaines questions pourraient faire l'objet d'études en fonction d'intérêts qui pourraient être exprimés par le DFAE ou d'autres départements.

Il a aussi été proposé que les historiens associés au projet puissent tenir quelques séances ad hoc d'études, afin de mieux mettre en évidence les résultats des recherches.

Prochaine séance : il est envisagé de réunir la Commission le 22 octobre 1992.

Antoine FLEURY
Secrétaire de la commission

PLAN D'ORGANISATION DE LA COMMISSION NATIONALE POUR LA PUBLICATION DE DOCUMENTS DIPLOMATIQUES SUISSES

A) Patronage: La Société Générale Suisse d'Histoire (SGSH) dont le Président est membre de droit de la commission pour la publication de Documents Diplomatiques Suisses (DDS).

Attributions: La SGSH désigne le Président et le Vice-Président de la commission. Elle prend connaissance du rapport d'activités et se prononce à son sujet.

B) Commission pour la publication de DDS:

Composition:

a) Membres de droit:

- le Président de la SGSH
- le Directeur des Archives fédérales
- un représentant du DFAE
- un représentant du Fonds National suisse de la recherche scientifique
- un représentant de l'Association suisse de politique étrangère

b) Représentants des Hautes Ecoles:

- un délégué par institut, département ou séminaire d'histoire

c) Des personnalités proposées au Conseil de la SGSH par la commission de publication.

Durée du mandat: du 18 juin 1992 au 31 décembre 1993.

Compétences et attributions:

- 1) La commission établit le plan général de travail. Elle fixe les directives utiles à l'ensemble de la publication. Elle adopte le plan financier.
- 2) Elle délègue à un bureau la tâche de préparer les plans de recherche et les dossiers. Le bureau est composé du Président, du Vice-Président, du Secrétaire; il peut associer l'un ou l'autre des collaborateurs à ses séances.
- 3) Elle assume la responsabilité du projet devant le Fonds National au plan financier et devant la SGSH au plan scientifique. A cet effet, elle rédige un rapport annuel à l'intention de ces deux institutions.

C) Collaborateurs:

Chercheurs, chargés de la sélection des documents et de la préparation des textes à éditer: références, commentaires, tableaux méthodiques, index.